

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 février 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Établi en application des résolutions 2048 (2012) et 2103 (2013) du Conseil de sécurité, le présent rapport fait le point, depuis mon dernier rapport en date du 19 novembre 2013 (S/2013/680), sur l'évolution de l'actualité politique, des conditions de sécurité, de la situation des droits de l'homme et de la situation socioéconomique et humanitaire.

II. Rétablissement et respect de l'ordre constitutionnel

A. Situation politique

1. Aperçu de la situation politique dans le pays

2. Pendant la période à l'examen, la vie politique a été dominée par les préparatifs des élections législatives, la crise politique qui persiste au Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde (PAIGC) et l'enquête sur les circonstances entourant l'arrivée à Bissau de 74 personnes qui auraient la nationalité syrienne et leur départ.

3. Le 7 décembre, le Président de transition, Manuel Serifo Nhamadjo, a tenu une réunion à laquelle ont participé des représentants de 21 partis politiques, des forces armées et de la communauté internationale, afin d'envisager de prolonger la période de transition qui devait prendre fin le 31 décembre 2013. Le 27 décembre, la Commission permanente de l'Assemblée nationale a approuvé la prorogation jusqu'à la tenue du scrutin et l'investiture de nouveaux parlementaires.

4. L'Assemblée nationale a convoqué le Premier Ministre de transition le 10 décembre et le Ministre de l'administration territoriale du Gouvernement de transition le 13 décembre. Chacun a fait le point sur l'état d'avancement de l'inscription sur les listes électorales. Le 13 décembre, le Directeur général de la Commission technique d'appui au processus électoral a informé l'Assemblée nationale que la procédure ne serait pas terminée le 30 décembre, le nombre de kits d'inscription étant insuffisant.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (25 février 2014).

14-23248* (F) 250214 250214





5. Par ailleurs, le PAIGC est resté plongé dans une crise interne à l'approche de son congrès national qui devait procéder à l'élection des organes du parti et du candidat à la présidence. Les congrès régionaux qui devaient élire les représentants au congrès national étaient très divisés et ont parfois été le théâtre de violents affrontements. Le 21 décembre, une coalition comprenant deux candidats du PAIGC à la présidence, Carlos Correia et Adja Satú Camará, ainsi que Domingos Simões Pereira, candidat à la tête du parti, a signé un document intitulé « Alliance pour l'unité et la cohésion du PAIGC ». Les signataires demandent que les statuts du PAIGC soient modifiés afin de permettre à son président de présider les principaux organes du parti et au Secrétaire général d'être la tête de liste du parti aux élections législatives et de devenir Premier Ministre en cas de victoire.

6. En décembre, les partisans de Braima Camará, candidat à la tête du PAIGC, ont contesté les décisions rendues par le service juridique du parti au sujet des résultats des congrès régionaux tenus dans les régions d'Oio et de Bafatá (centre-nord de la Guinée-Bissau). Inquiet des conséquences que pourrait avoir sur le pays l'interdiction pour le PAIGC de participer aux élections s'il ne produisait pas la liste des candidats au scrutin législatif dans le délai prévu par la loi, le 8 janvier le Président de transition a prié mon Représentant spécial, José Ramos-Horta, et le Représentant spécial de l'Union africaine, Ovidio Pequeno, de l'aider à remédier à la crise. M. José Ramos-Horta et M. Pequeno se sont employés ensemble à persuader toutes les parties de ne pas laisser les différends politiques et les ressentiments personnels compromettre les efforts visant à mettre un terme à la période de transition.

7. Le 10 janvier, le tribunal régional de Bissau a statué en faveur des partisans de M. Camará dans l'affaire du congrès régional d'Oio. Le 17 janvier, le tribunal régional de Bafatá a statué contre eux dans l'affaire du congrès régional de Bafatá. Le 24 janvier, le Comité central du PAIGC a réorganisé l'élection au congrès régional d'Oio, que les partisans de M. Simões Pereira ont remportée.

8. Le 29 janvier, le Premier Ministre déchu, Carlos Gomes Júnior, qui était à la tête du PAIGC au moment du coup d'État du 12 avril 2012, a annoncé qu'il serait candidat à l'élection présidentielle, sans préciser s'il porterait les couleurs du PAIGC. Le congrès national du parti, reporté à plusieurs reprises, a finalement commencé le 2 février dans la ville de Cachéu (nord-ouest du pays). Le 9 février, le congrès national a élu Domingos Simões Pereira à la présidence du parti.

9. Le 1er janvier, Koumba Yalá, ancien Président et ancien chef du Parti du renouveau social (PRS), a annoncé son retrait de la scène politique. Le 30 janvier, le PRS a élu candidat à l'élection présidentielle Abel Incada, un homme d'affaires.

10. Le 29 janvier, le Forum de Guinée-Bissau, coalition de 23 partis politiques précédemment connue sous le nom de Forum des partis politiques a choisi Fernando Vaz pour conduire sa liste aux prochaines élections. M. Vaz est actuellement Ministre chargé du Conseil des ministres et porte-parole du Gouvernement de transition. Il est aussi le chef de l'Union patriotique guinéenne, non représentée au Parlement. Le Forum de Guinée-Bissau a nommé Afonso Té, son président et chef du Parti républicain indépendant pour le développement, candidat à l'élection présidentielle.

11. Le 10 décembre, 74 personnes se disant de nationalité syrienne, arrivées à Bissau en provenance de Casablanca (Maroc), ont tenté d'embarquer à bord d'un avion de ligne à destination de Lisbonne munies de faux passeports. Après l'intervention des forces de sécurité et du Ministre de l'intérieur du Gouvernement de transition, l'équipage aurait été obligé de transporter les 74 personnes jusqu'à Lisbonne. À leur arrivée, celles-ci ont demandé l'asile au Portugal. La compagnie aérienne a suspendu sa liaison avec Bissau.

12. Le 23 décembre, le Ministre de la justice du Gouvernement de transition a annoncé qu'une commission d'enquête constituée le 13 décembre avait conclu que le Ministre de l'intérieur du Gouvernement de transition avait insisté pour que la compagnie aérienne transporte les 74 personnes à Lisbonne pour des raisons de sécurité intérieure. La commission d'enquête a également fait savoir qu'un réseau criminel transnational ayant des liens avec du personnel du Ministère des affaires étrangères, de l'aéroport international de Bissau et des Services de renseignement de l'État était impliqué dans l'affaire. Le même jour, le Premier Ministre de transition a informé le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) que le rapport de la commission serait présenté au Bureau du Procureur général aux fins d'enquête et que le Gouvernement de transition prierait l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) d'aider les autorités bissau-guinéennes à s'attaquer au réseau criminel transnational.

2. Aperçu de la situation des droits de l'homme dans le pays

13. Pendant la période à l'examen, aucun véritable progrès n'est à noter dans les domaines de la protection des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité. De nouvelles affaires de harcèlement politique d'anciens membres et de membres actuels du Gouvernement de transition se sont fait jour et un sentiment général d'insécurité et d'impunité a régné. Les restrictions imposées à l'exercice du droit à la liberté d'expression et de réunion depuis le coup d'État de 2012 sont restées en vigueur.

14. Après l'agression du Ministre des transports et des communications du Gouvernement de transition le 5 novembre 2013, qui aurait été commise par des hommes armés dont certains en tenue, le Procureur général s'est engagé à mener l'enquête. Entre le 12 et le 15 novembre, la police judiciaire a interrogé huit suspects, dont le commandant de la Police d'intervention rapide. Tous les suspects ont été libérés sans être inculpés.

15. Le 21 novembre, l'ex-Ministre chargé de la présidence du Conseil des ministres et directrice de campagne de l'ancien Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, déchu en 2012, Adiatu Djalo Nandigna, a été arrêtée et interrogée pendant plusieurs heures dans les bureaux des Services de renseignement de l'État, à son retour de Bissau, pour avoir quitté le pays illégalement après le coup d'État d'avril 2012.

16. Le 12 décembre, le Procureur général a rendu compte aux parlementaires des enquêtes menées sur les graves atteintes aux droits de l'homme, les agressions et les assassinats politiques. Il a expliqué que le manque de moyens matériels et humains et l'absence de coopération des institutions de l'État faisaient obstacle à l'administration de la justice. S'agissant du meurtre, en mars 2009, de l'ancien chef d'état-major des forces armées, le général Tagmé Na Waie, il a dit que l'enquête était achevée mais qu'il fallait encore fixer la date du procès. En ce qui concerne

l'assassinat de l'ex-Président, João Bernardo Vieira, en mars 2009, le Procureur général a dit que les deux principaux témoins n'avaient pas encore été entendus. Il a ajouté que des problèmes persistaient quant à leur sécurité, la Guinée-Bissau n'étant pas dotée de loi ni de mécanisme de protection des témoins. S'agissant du meurtre d'un Nigérian le 8 octobre 2013, il a expliqué que son bureau, la police judiciaire et la Garde nationale continuaient de mener l'enquête, qui était entravée par le manque de moyens logistiques. Il a aussi fait observer que les autorités n'avaient pas encore trouvé les auteurs des menaces de mort et de destruction de biens proférées à l'encontre de l'ambassade du Nigéria.

17. Le 13 janvier, Carlos Costa, membre du Comité central du PAIGC et membre important de l'équipe de campagne de M. Gomes Júnior en 2012, a informé le BINUGBIS qu'il avait été arrêté et interrogé le 11 janvier par des agents de la Garde nationale et des hommes en civil pour avoir distribué des tracts électoraux à l'effigie de M. Gomes Júnior qui restaient de la campagne présidentielle de 2012.

3. Action régionale et internationale visant à rétablir et faire respecter l'ordre constitutionnel

18. Pendant la période à l'examen, mon Représentant spécial a continué de dialoguer avec les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau afin de les encourager notamment à verser sans délai les fonds promis au titre de l'assistance au processus électoral. Dans cette optique, il a tenu périodiquement des réunions d'information et de coordination avec les membres du corps diplomatique accrédité à Bissau. Il a aussi encouragé le Gouvernement de transition et le Président de transition à tenir des réunions périodiques avec les partenaires internationaux afin d'améliorer la communication avec ceux qui apportaient une assistance au processus électoral.

19. À sa quatre cent huitième réunion, tenue à Addis-Abeba le 13 décembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a prié les autorités de transition de trouver les auteurs présumés des violences perpétrées dans le pays et de les traduire en justice. Il les a exhortées à procéder à la réforme du secteur de la sécurité, condition préalable de la promotion de la démocratie et de l'état de droit. Il a également invité la communauté internationale à aider à renforcer la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Guinée-Bissau.

20. Le 8 janvier 2014, la Communauté des pays de langue portugaise a annoncé que Carlos Moura avait été nommé Représentant spécial de l'organisation en Guinée-Bissau. S'adressant aux médias à Bissau le 14 janvier, M. Moura a rappelé qu'avec sa nomination, la Communauté s'engageait de nouveau à aider la Guinée-Bissau à tenir les élections à la date prévue, le 16 mars. Il s'est engagé à collaborer étroitement avec les autorités de transition pour ce faire.

21. Une mission de l'Organisation internationale de la Francophonie s'est rendue en Guinée-Bissau du 10 au 13 décembre afin d'évaluer les préparatifs des élections et de déterminer les domaines dans lesquels le pays pourrait avoir besoin d'aide. Une mission électorale des Nations Unies, composée de représentants du Département des affaires politiques du Secrétariat, s'est rendue en Guinée-Bissau du 8 au 16 janvier afin d'évaluer les préparatifs des élections présidentielle et législatives. L'Union européenne a envoyé une mission de reconnaissance du 9 au

16 janvier en vue de déterminer s'il fallait envoyer une mission d'observation électorale.

4. Action menée en faveur de l'organisation d'un scrutin démocratique

22. L'inscription sur les listes électorales a commencé le 1er décembre 2013, l'objectif étant d'inscrire environ 810 961 électeurs. Il était prévu qu'elle s'achève le 21 décembre mais le Premier Ministre de transition a informé mon Représentant spécial le 18 novembre que la décision avait été prise de la prolonger jusqu'au 30 décembre. Cela a contribué à semer la confusion parmi la population et à entamer la confiance dans la procédure. L'absence de campagne d'information nationale, qui aurait été capitale vu que pour la première fois l'inscription sur les listes électorales était effectuée par des brigades mobiles, et le fait que les autorités de transition n'aient pas communiqué d'informations à jour détaillées n'ont fait qu'aggraver la situation.

23. Les premiers jours ont été marqués par d'importants retards dans la procédure d'inscription. Les activités ont démarré lorsque les kits d'inscription sur les listes électorales fournis par le Gouvernement du Timor-Leste, arrivés dans le pays le 23 novembre, ont été distribués.

24. Par l'intermédiaire de sa mission électorale en Guinée-Bissau, le Gouvernement timorais a fourni un appui financier et technique qui a été crucial pour le démarrage de la procédure. La CEDEAO et ses États membres ont annoncé des contributions d'un montant de 19 millions de dollars des États-Unis, dont une grande partie a été affectée au paiement du personnel de terrain chargé de l'inscription. Initialement, il y a malgré tout eu des retards dans le décaissement des fonds, le Gouvernement de transition ayant du mal à faire respecter les règles de gestion financière et les normes minimales de transparence de la CEDEAO.

25. Afin d'accélérer la procédure, le Gouvernement de transition a prié le Gouvernement nigérian de l'aider en lui fournissant des kits d'inscription supplémentaires. Celui-ci a fait don de 300 kits et déployé cinq informaticiens à Bissau. La distribution des 300 kits dans les lieux où l'inscription avait lieu a toutefois été entravée par des problèmes techniques.

26. Pendant les réunions que le Président de transition a tenues avec divers intervenants nationaux et internationaux les 4 et 5 janvier afin d'examiner la procédure d'inscription, le Gouvernement de transition a annoncé que la période d'inscription serait prolongée jusqu'au 30 janvier. Le 6 janvier, le Premier Ministre de transition a adressé une lettre au Président de l'Assemblée nationale lui demandant l'accord du Parlement pour revoir le calendrier des élections de sorte que le scrutin puisse se tenir le 16 mars. À une réunion tenue le 8 janvier, le Président de transition a informé mon Représentant spécial que les branches législative et exécutive s'étaient entendues pour qu'une séance extraordinaire de l'Assemblée nationale se tienne dès que l'inscription sur les listes serait terminée afin d'envisager de revoir le calendrier.

27. L'inscription sur les listes a pâti de problèmes techniques et du manque de planification ainsi que de difficultés liées à la coordination des intervenants nationaux et internationaux. Le fait que le Gouvernement de transition ait demandé à chaque partenaire de gérer ses propres contributions n'a pas facilité la coordination, et le financement et l'assistance technique n'ont pas pu être centralisés

et gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement comme à l'ordinaire.

28. Le 14 janvier, sur les conseils de mon Représentant spécial, le Premier Ministre de transition a convoqué une réunion du Comité de coordination du processus électoral et de l'appui financier à l'organisation des élections législatives de 2013-2014, créé le 31 octobre 2013. Le Comité y a examiné un rapport sur les 30 premiers jours de la procédure d'inscription sur les listes électorales établi par la Commission technique d'appui au processus électoral. Il y était signalé que le décaissement tardif des fonds était un obstacle de taille car il avait entraîné des retards dans la formation du personnel chargé de l'inscription et fait que l'on ne disposait pas de suffisamment de kits d'inscription.

29. Mon Représentant spécial s'est rendu dans plusieurs lieux d'inscription sur les listes électorales à Bissau et dans les régions de Bafatá, Quinara, Cachéu, Biombo et Oio. Lors de toutes ces visites, il a constaté que de nombreux électeurs cherchaient à s'inscrire et remarqué que la population était enthousiaste et motivée.

30. Le 30 janvier, la procédure était suffisamment en bonne voie pour que la Commission technique d'appui au processus électoral annonce lors d'une conférence de presse que 677 114 électeurs étaient inscrits, dont 12 349 issus de la diaspora, soit environ 83 % de l'ensemble des électeurs. La distribution de 150 kits d'inscription sur les listes électorales (sur un total de 300 fournis par le Gouvernement nigérian) a également permis de faire avancer la procédure.

31. L'inscription sur les listes électorales a pris fin le 10 février. Des fonds destinés à la deuxième phase du processus électoral (le scrutin) ont été obtenus grâce à la générosité des partenaires internationaux de la Guinée-Bissau, dont la Commission de la CEDEAO, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, l'Union européenne, l'Afrique du Sud, le Brésil, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger, le Nigéria, le Royaume-Uni, le Sénégal, le Timor-Leste, le Togo et la Turquie.

B. Situation sur le plan de la sécurité

32. Pendant la période à l'examen, la situation est restée relativement stable sur le plan de la sécurité. Le 4 janvier, lors d'une opération de sécurité, des militaires ont arrêté un convoi dont faisait partie mon Représentant spécial. Lorsque l'affaire a été signalée au Président de transition, le chef de l'état-major des forces armées a publié un communiqué dans lequel il a présenté ses excuses pour ce contretemps et ordonné qu'il soit mis fin à toutes les fouilles de véhicules. Le BINUGBIS a malgré tout reçu des informations selon lesquelles les militaires avaient continué de fouiller les véhicules d'agents diplomatiques.

33. Le 24 décembre, le Ministre de l'intérieur du Gouvernement de transition a approuvé et adopté un Plan national pour la sécurité électorale en 2014, établi avec le concours du BINUGBIS. Selon ce plan, la sécurité électorale sera assurée conjointement par les Ministres de l'intérieur et de la défense du Gouvernement de transition, avec la participation de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau. Les autorités de transition ont demandé l'appui de la Commission électorale nationale, de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau et du BINUGBIS afin de former les policiers et les militaires qui assureront la sécurité sous commandement conjoint. Le

23 janvier, le BINUGBIS et l'ambassade du Brésil en Guinée-Bissau se sont entendus sur les modalités de l'utilisation du Centre de formation des forces de sécurité intérieures João Landim, financé par le Brésil, où se déroulerait la formation.

34. Le 31 décembre 2013, le Premier Ministre de transition a informé mon Représentant spécial que l'armée avait fourni un soutien logistique aux brigades chargées de l'inscription sur les listes électorales, ce que mon Représentant spécial a pu lui-même constater lorsqu'il s'est rendu sur place.

III. Situation socioéconomique et humanitaire

35. La situation socioéconomique s'est détériorée au cours de la période à l'examen. Selon des données provisoires, la situation financière du Gouvernement de transition s'est encore dégradée au quatrième trimestre de 2013. Celui-ci a eu de plus en plus de mal à payer les traitements des fonctionnaires à temps, les arriérés de salaires se montant jusqu'à trois mois dans certains cas.

36. Les syndicats du secteur privé ont aussi fait état de difficultés liées au paiement des salaires. Les deux confédérations syndicales, l'Union nationale des travailleurs guinéens et la Confédération générale de syndicats indépendants, ont appelé à la grève générale du 16 au 20 décembre, grève qui a paralysé la fonction publique comme le secteur privé. Les syndicats ont exigé le paiement de deux mois d'arriérés. Les sociétés de transport se sont jointes à la grève, exigeant qu'il soit mis fin immédiatement aux opérations de « halte » menées par les agents de la circulation. Des équipes de la police antiémeute ont été déployées à des endroits stratégiques à Bissau afin de surveiller les éventuels rassemblements les premiers jours de la grève mais aucune atteinte à la sécurité n'a été déplorée. Le secteur des transports a cessé de faire grève le troisième jour car la population se plaignait.

37. La grève des enseignants, commencée le 30 septembre, a pris fin le 16 décembre, les deux syndicats d'enseignants et le Gouvernement de transition ayant passé un accord concernant le paiement de quatre mois d'arriérés de salaires. Afin que l'année scolaire puisse se terminer dans de bonnes conditions, les syndicats d'enseignants et le Gouvernement de transition ont signé, le 26 décembre, un pacte social pour le secteur de l'éducation qui a ensuite été approuvé par le Président de transition. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui a fait office de médiateur en fournissant un appui technique, a également signé le pacte en qualité de témoin, de même que l'Association des parents d'élèves et l'Association des étudiants. Ce pacte visait notamment à créer un climat de paix sociale dans le secteur de l'éducation et à faire en sorte que les cours se déroulent dans le calme et sans interruption.

38. En décembre 2013, le Gouvernement de transition, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Plan international et d'autres partenaires internationaux ont publié les résultats d'une évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence menée en août 2013, dans laquelle étaient évaluées les retombées sur la sécurité alimentaire d'une mauvaise campagne de commercialisation des noix de cajou et de la chute des prix du marché. Il est ressorti de l'évaluation que près de la moitié de la population tirait l'essentiel de son revenu des ventes de noix de cajou. La chute des prix des noix de cajou en 2013 a été l'un des principaux chocs, qui a touché 74 %

des ménages, fait baisser leur revenu et entravé leur accès aux produits alimentaires de base. Sept pour cent de la population seulement jouissait de sécurité alimentaire, le niveau variant d'une région à l'autre. Oio et Quinara étaient les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire. La situation sur le plan de la sécurité alimentaire devrait se stabiliser entre novembre 2013 et janvier 2014 et se dégrader à nouveau entre février et juin 2014, période de récolte et de commerce des noix de cajou. Le Programme alimentaire mondial a mis en place une intervention de relèvement et de secours prolongée en Guinée-Bissau, qui devrait s'achever en janvier 2015 et qui porte principalement sur l'éducation, la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire; il est prévu de fournir des aliments à quelque 150 000 bénéficiaires par an.

39. Pendant la période à l'examen, la région méridionale de Tombali a été frappée par une épidémie de choléra qui, à la mi-décembre, avait touché 470 personnes et fait 30 morts. L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé s'emploient avec le Ministère de la santé et des organisations non gouvernementales à atténuer les effets de la maladie et à empêcher que l'épidémie s'étende à d'autres régions.

IV. Observations

40. L'inscription des électeurs représente une étape importante vers la tenue d'élections législatives et présidentielle crédibles, sans exclusive et pacifiques. Les problèmes rencontrés au départ n'ont pas entamé l'enthousiasme manifesté par les Bissau-Guinéens pour s'inscrire et obtenir une carte d'électeur. Je rends hommage au peuple de la Guinée-Bissau pour sa détermination à exercer ses droits démocratiques de manière pacifique.

41. Je salue l'action menée par les autorités de transition pour maintenir le cap malgré d'énormes problèmes techniques et politiques. Je remercie aussi les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau, en particulier la CEDEAO et les gouvernements nigérian et timorais, de l'appui et du matériel essentiel qu'ils ont apportés, sans oublier le dévouement d'autres partenaires qui ont pris de fermes engagements en vue de soutenir la phase électorale.

42. Il importe au plus haut point de maintenir la dynamique et l'enthousiasme suscités par l'inscription des électeurs jusqu'à la tenue des élections. Les incertitudes qui ont entouré cet exercice pratiquement jusqu'à la fin, notamment les difficultés rencontrées pour imprimer et délivrer les cartes d'électeur, ont certes soulevé quelques doutes mais, dans l'ensemble, cela a permis d'inclure un grand nombre de personnes qui souhaitaient s'inscrire. J'encourage les parties prenantes nationales à continuer d'utiliser des moyens légaux pour régler leurs litiges liés à l'inscription sur les listes électorales, afin de protéger la paix et la stabilité dans le pays. Je prie en outre tous les acteurs de s'acheminer résolument vers la phase suivante en faisant preuve de volonté, de vigilance et d'un sens profond des responsabilités communes.

43. Je demande aux partenaires internationaux de maintenir leur appui financier et technique au processus électoral, en particulier en veillant à ce qu'il soit fourni dans les délais prévus et en l'assortissant des garanties nécessaires en matière de transparence et de responsabilité. Je leur demande aussi de redoubler d'efforts pour améliorer la coordination de l'assistance électorale sous la conduite de mon

Représentant spécial, conformément à la résolution 2103 (2013) du Conseil de sécurité, et en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies.

44. Tout en soulignant les progrès accomplis avec l'achèvement de l'inscription des électeurs, je suis conscient des problèmes qui continuent de se poser pour assurer que la présentation des candidats, l'organisation de la campagne, le scrutin proprement dit, le décompte des voix et le contrôle des résultats auront lieu comme prévu et de manière pacifique, ordonnée, transparente et crédible, et que les résultats seront pleinement acceptés par toutes les parties prenantes. À cet égard, je relève en particulier que la prolongation du processus d'inscription des électeurs a eu une incidence sur les échéanciers arrêtés pour les principales tâches restantes, et j'invite toutes les parties prenantes à remédier d'urgence à ce problème en faisant preuve de la souplesse nécessaire. Enfin, j'engage tous les Bissau-Guinéens, notamment les partis politiques et leurs partisans, les forces de défense et de sécurité, la société civile, les chefs traditionnels et les dignitaires religieux, les groupes de femmes et de jeunes, ainsi que les médias à jouer leur rôle de manière responsable pour faciliter la conduite d'élections crédibles.

45. Malgré les efforts déployés par les partenaires nationaux et internationaux pour encourager un compromis politique entre les Bissau-Guinéens, je constate avec inquiétude que les dirigeants politiques dans le pays demeurent profondément divisés. Les clivages qui marquent la classe politique menacent l'ensemble du processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays. Je demande à tous les dirigeants politiques de la Guinée-Bissau, en particulier aux cadres du PAIGC, de régler rapidement leurs problèmes internes de manière responsable afin de contribuer à des élections pacifiques et crédibles.

46. Les violations de droits de l'homme, les actes d'intimidation et la violence fondée sur des motivations politiques sont demeurés à des niveaux inquiétants depuis mon rapport en date du 19 novembre 2013 (S/2013/680). À mesure que le jour des élections approche, les tensions politiques risquent de monter. Je prie instamment toutes les parties, en particulier les autorités de transition civiles et militaires, de faire preuve de retenue durant cette période délicate afin de créer des conditions propices à une libre participation au processus électoral.

47. Je demeure profondément préoccupé par l'extrême fragilité de l'état de droit. L'incapacité du système judiciaire à amener les coupables à répondre de leurs actes renforce l'impunité, érode l'essence même de l'État et prive les victimes de leur droit à la justice et à des réparations. Les entraves à la justice, l'intimidation de ceux qui enquêtent sur des activités criminelles et l'octroi de ressources insuffisantes pour enquêter sur ces activités et d'autres infractions graves et violations des droits de l'homme sont inacceptables. J'appelle le Gouvernement de transition et les autorités judiciaires à veiller à ce que les auteurs d'infractions soient tenus de répondre de leurs actes sans retard et à ce que les garanties d'une procédure régulière soient pleinement respectées.

48. En conclusion, je souhaite exprimer mes remerciements au personnel du BINUGBIS et à l'équipe de pays des Nations Unies, opérant sous la direction de mon Représentant spécial, ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau, pour la contribution qu'ils ont apportée aux efforts déployés en vue de rétablir l'ordre constitutionnel et de promouvoir la consolidation de la paix dans le pays.